

SOMMAIRE :

- Editorial
- Les projets du CEMA
- Dossier : les conséquences de la réforme de la PAC
- Revue de presse : pour en savoir plus
- L'actualité du CEMA

EDITORIAL

Depuis quelques mois, quelques-uns de nos chers professeurs ont réussi (je ne sais avec quelle force de persuasion) à me convaincre de prendre la tête d'une nouvelle équipe pour relancer le CEMA. Tout d'abord, grâce au travail de Samuel MEENS et d'un groupe d'étudiants, nous avons étudié les besoins d'un groupe d'agriculteurs du Sud-Ouest.

Fort de la volonté claire de l'École de nouer plus de contacts avec les agriculteurs, une nouvelle équipe bâtit, autour de Julie LABATUT (notre animatrice), un projet pour le CEMA. Ce projet nous voulons le construire autour de la relation historiquement forte entre Purpan (professeurs et élèves) et les agriculteurs.

Le Centre d'Étude et de Modernisation Agricole était, et nous pensons qu'il doit redevenir un **cercle d'échange** ouvert, convivial, prolifique ; une sorte d'incubateur à idée. Tout le monde vient avec ses idées, ses envies, et ses craintes face à l'avenir. Nous allons décliner cette idée autour de trois axes :

- une activité « groupe de développement » pour recréer des cercles d'échange autour de vos préoccupations. Nous vous invitons à venir les exprimer. Ensuite, le groupe pourra choisir les thèmes les plus représentatifs, et engager des actions ;
- la journée PURPAN (une fois par an) sur un thématique que vous choisirez ;
- la lettre du CEMA : cette lettre a la volonté d'être notre lien, notre fil d'Ariane. Mais, elle doit être surtout un véritable espace de dialogue que vous devez vous approprier, un autre moyen d'échanger entre nous, de réagir à l'actualité.

Le CEMA redeviendra un lieu d'expression de nos envies, d'écoute de celles des autres, de choix des intérêts communs, ... Le CEMA pourrait devenir le « **Cercle d'Échange du Monde Agricole** », un nouvel espace de liberté et d'autonomie.

Alors n'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre !

David Vincent, Président du CEMA

NOS PROJETS (PREMIERE PARTIE)

Depuis un an et demi, une réflexion a été engagée sur l'opportunité de relancer les activités du CEMA auprès des agriculteurs, dans le but d'organiser des échanges constructifs, de mener des réflexions collectives et des actions de groupes en lien avec l'école de Purpan.

En effet, le monde agricole est conscient de la nécessaire adaptation du métier d'agriculteur aux différentes contraintes actuelles et à venir : réforme de la PAC, élargissement de l'UE, exigences des consommateurs, etc. Dans un cadre neutre et convivial, au travers d'un réseau solidaire, chaque adhérent pourra être, avec l'aide de l'animatrice, l'initiateur d'un thème de réflexion, de la mise en place d'une action, d'un projet, de l'organisation d'une visite, d'une rencontre ou de toute autre démarche. Le CEMA n'a pas la vocation de diffuser ou d'améliorer les techniques agricoles, même si elles peuvent faire l'objet d'échanges lors d'une rencontre. D'autres structures sont plus compétentes pour cela. Ce que nous souhaitons, c'est aborder des thématiques transversales aux exploitations agricoles et amener une réflexion sur l'avenir du métier d'agriculteur. Nous pourrions donc ouvrir le débat

entre agriculteurs, mais aussi, pourquoi pas, en incluant d'autres acteurs du monde rural, avec lesquels le métier d'agriculteur aura de plus en plus d'interactions.

Dans le cadre de ces réflexions et de ces actions, selon le souhait et les demandes des adhérents, Purpan pourra être un partenaire efficace en terme d'expertise transversale et de prospective.

Selon une enquête réalisée par des étudiants de Purpan, l'attente des agriculteurs vis à vis d'un réseau lié à Purpan se manifeste principalement selon les termes suivants :

- Le besoin d'échange convivial et libre, dans un cadre neutre ;
- Le besoin d'expertise transversale : regarder l'exploitation et le métier sous tous leurs angles (technique, économique, juridique, etc.), sur le court terme et sur le long terme ;
- Le besoin d'études et d'information intégrant cette transversalité, qui aident à « prendre de la hauteur » et du recul par rapport au quotidien du métier. Besoin d'information dans des domaines peu accessibles actuellement : gestion, ressources humaines, etc.

Pour répondre à ces attentes, les activités du Réseau CEMA - Purpan vont s'articuler sur trois pôles : des groupes locaux d'agriculteurs (rencontres, visites), une base de données rassemblant les informations techniques, économiques et sociales des exploitations, des sessions annuelles d'études/recherche/information. Le Conseil d'Administration composé essentiellement d'agriculteurs (et d'enseignants chercheurs de Purpan invités) définit à partir des propositions émanant des groupes locaux les thèmes d'études engagés sur une ou plusieurs années.

Ce type d'organisation nécessite une mise en place progressive. Nous avons choisi d'en détailler la première étape dans cette première lettre (suite dans les prochaines).

Une journée d'information sur un thème qui préoccupe l'ensemble du monde agricole

La première étape des actions du CEMA est l'organisation d'une journée le 27 janvier 2005 sur le thème des **conséquences de la réforme de la PAC sur les systèmes de production** à moyen et long terme, et les adaptations possibles. Cette journée devra permettre de dépasser le débat sur la mise en place des DPU et de prendre du recul sur la prise en compte de cette nouvelle donne dans les stratégies des exploitations agricoles.

La trame selon laquelle cette journée est organisée est la suivante : une intervention générale donnant une vision nationale et internationale pour les filières animales et végétales, complétée par un intervenant local qui recentrera le débat sur les exploitations du Sud-Ouest. L'après-midi, après un repas pris en commun à Purpan, des professionnels des filières fruits et légumes et ovins, plus indirectement touchées par la réforme de la PAC, nous montreront en quoi elles sont malgré tout concernées. La journée sera clôturée par une table ronde qui réunira des présidents de coopératives régionales, des responsables syndicaux ainsi que des producteurs.

Vous trouverez en document joint à cette lettre le programme détaillé de cette journée ainsi qu'un bulletin d'inscription, à renvoyer au bureau du CEMA **avant le 17 janvier 2005.**

DOSSIER : QUELLES CONSÉQUENCES SUITE À LA RÉFORME DE LA PAC ?

Le 26 juin 2003, les ministres européens de l'agriculture ont adopté une nouvelle réforme de la PAC, s'appliquant de 2005 à 2007.

Les grandes lignes d'application de la réforme de la PAC en France sont connues depuis le 18 mai 2004 : découplage des aides calculé sur la base de la référence historique de chaque exploitation, les Droits à Paiement Unique (DPU), la conditionnalité des DPU, la modulation des aides.

Cette réforme 2003, qui ne fait qu'accélérer le mouvement entrepris depuis 1992, semble remettre en cause le sens même du métier d'agriculteur et l'avenir des territoires ruraux, et nous éloigner de plus en plus du principe de souveraineté alimentaire.

Savoir quelles en seront les conséquences, et comment s'y préparer font partie des grandes préoccupations actuelles des acteurs du monde agricole.

Conséquences sur les grandes cultures

Selon la revue « Perspectives Agricoles » n°303 de Juillet-août 2004, les conséquences auxquelles nous pouvons nous attendre sur les cultures céréalières sont principalement : l'abandon de la production des parcelles éloignées ou de moindre qualité et l'augmentation de la surface moyenne des exploitations agricoles, ainsi que la mort de celles qui ne peuvent s'agrandir ni diversifier leur production.

Selon les recherches de l'INRA, ce découplage partiel devrait également conduire à « un transfert des surfaces arables vers les surfaces fourragères ».

Plusieurs scénarii sont alors possibles, en fonction de la volonté individuelle de conserver le métier d'agriculteur :

- Continuer l'activité de production en diminuant les charges fixes : itinéraires techniques moins coûteux (d'où la nécessité de travailler sur les coûts de production à base de données), travail en commun, etc. ;
- Cesser l'activité de production et changer d'orientation : projets para-agricoles (« orientation vers une gestion patrimoniale des aides selon Perspectives Agricoles) ou touristiques, voire artisanat. Certains pourront également choisir de « sous-traiter » en faisant produire leurs terres par une entreprise de travaux agricoles ou un voisin.

Il semblerait que dans ce contexte-là les outils privés de sécurisation des marchés et des prix (contrats à terme, assurance revenus) puissent faire partie des aides à envisager, ainsi que la contractualisation au sein des filières.

Conséquences sur les exploitations laitières

L'Institut de l'Élevage a réalisé une étude approfondie sur les différents scénarii d'évolutions probables suite à la réforme de la PAC (cf. adresse Internet p.4). Une baisse du prix du lait de 10% serait compensée par l'aide découplée, mais accélérerait malgré tout la diminution du nombre de producteurs : de 107 000 en 2003 à 75 000 en 2012. Une baisse de 20%, que beaucoup d'éleveurs jugent probable, aboutira à 61 000 producteurs en 2012. En fonction des caractéristiques de chaque exploitation, plusieurs stratégies sont possibles. Entre autres :

- Développement de l'herbe pâturée (1 à 7€ de revenu en plus par 1000l de lait produit, perte de seulement 25% de la prime SCOP déjà couplée), mais cela nécessite un parcellaire adapté ;
- Conversion à l'agriculture biologique et/ou transformation fromagère (pour l'agriculture biologique, augmentation du revenu de 45 à 60€/1000l) ;
- Arrêt de l'activité d'engraissement dont le supplément de marge est faible (augmentation de 27 à 34% du revenu lors du remplacement de 15 bœufs dans un système lait+bœufs de zone herbagère du Nord par 100 brebis de plein air) ;
- Grâce à la restructuration laitière : plus de quota sur une même surface et sans investissement (le plus rentable dans ce scénario étant bien sûr d'augmenter la production par vache) ;
- Augmentation du quota et de la surface d'exploitation sans investissement : ce scénario semble le plus favorable avec un supplément de revenus de 4 à 90% ;
- Regroupement d'exploitations ou arrêt de la production.

Parmi ces nombreuses possibilités, l'Institut de l'Élevage rappelle que l'essentiel est d'optimiser le système de production quel qu'il soit (gestion des coûts de production).

Les autres productions sont également concernées

Les productions peu ou pas remises en cause par la PAC (maraîchage, viticulture, ovins, etc.) seront indirectement concernées si des transferts d'activités laitières ou céréalières, par exemple, se font vers ces productions (bien que cela soit plus difficile en viticulture). Pour gérer la concurrence de ces secteurs, l'adaptation de chaque exploitation pourra se faire à l'échelle locale (en premier lieu) en partenariat et en concertation avec l'ensemble des agriculteurs d'une zone, et au-delà avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné (consommateurs, ruraux, chefs d'entreprise, associations, etc.). Il sera également important de prendre en compte la concurrence de certains pays de l'UE tels que l'Allemagne qui ont eu une dérogation leur permettant de cultiver des fruits et légumes sur des terres primées. Même si la France a obtenu de l'Allemagne qu'elle s'en tienne à un quota de production, cette dérogation devrait encore augmenter l'avantage comparatif de ce pays qui emploie déjà de la main d'œuvre à bas prix en Pologne notamment.

ARTICLES

L'élargissement de l'Union Européenne

Revue « Agrifuture » (spring 1/04)

S'il est évident que les coûts de production des pays adhérents sont inférieurs à ceux des pays déjà membres, souvent leur efficacité aussi. L'entrée de ces nouveaux adhérents ne constitue pas une menace directe. Elle a l'avantage d'apporter de nombreux consommateurs à l'UE, de nouvelles opportunités de marché. De plus, les différences de charges et de primes devraient se réduire au fil des ans. Ainsi, la rapidité des exploitations à se montrer compétitives dépendra fortement de critères stratégiques (capacités de financement et de gestion des entreprises). Mais ces conditions sont nécessaires aussi bien dans les pays entrants que dans les anciens pays membres.

Les négociations de l'OMC

BERTHELOT J., « **Les trois aberrations des politiques agricoles** », Le monde diplomatique, septembre 2003, p. 22-23

L'Accord sur l'Agriculture (AsA) fait dans le cadre de l'OMC n'est bénéfique ni au Nord ni au Sud, et les propositions pour sa renégociation s'apparentent à une fuite en avant qui aggravera les ravages déjà provoqués. Tout cela est enrobé dans un discours sur les intérêts des consommateurs, sur l'environnement et le bien-être animal dans les sociétés du Nord, ainsi que dans quelques pleurs sur les affamés du Sud dont les trois quarts sont des ruraux, essentiellement des agriculteurs. C'est parce que les aides de la PAC précédentes n'allaient plus être acceptées dans le cadre de l'OMC que M. Franz Fischler a lancé la réforme de juin 2003 et les DPU. Or prétendre que ces effets seront sans effet sur la production ou sur les prix est une énorme supercherie. De plus le combat dérisoire de M. Fischler pour abriter les aides PAC dans cette « boîte verte » de l'OMC est perdu d'avance, et la nouvelle réforme est caduque avant d'avoir été mise en œuvre. Pour empêcher l'aggravation de la faim au Sud et la mort des campagnes au Nord, la PAC et l'AsA doivent être reconstruits sur le principe de la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire sans protection aux importations.

LAMY P., « **Le modèle agricole européen au défi des négociations commerciales internationales ?** », Économie Rurale 279, janv-fév 2004, pp66-73

L'agriculture européenne a un avenir, mais cet avenir n'est pas de viser des positions concurrentielles dans les matières premières pour lesquelles l'Union n'est pas dotée d'avantages naturels. La production européenne doit continuer à être recentrée sur des produits à forte valeur ajoutée. Les agriculteurs devront donc rechercher un meilleur équilibre encore entre quantité et prix du marché et jouer davantage sur la qualité plutôt que sur la quantité. Concernant l'OMC, l'Union a fait des propositions ambitieuses en soutenant désormais son agriculture par des moyens largement neutres pour le commerce international. Mais la réussite des négociations dépend de la prise en compte des intérêts légitimes de chacun des membres de l'OMC.

« **Réforme de la PAC et production laitière : scénarios d'évolution à l'horizon 2010-2012** » Le dossier Economie de l'Élevage, Institut de l'Élevage, novembre 2004, n° 340

« **La réforme de la Politique Agricole Commune de Juin 2003. Simulations des effets micro-économiques et macro-économiques** » INRA Sciences Sociales, Recherches en économie et sociologie rurales, n° 4-5/03, février 2003.

SITES INTERNET

http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/article.php?id_article=58, site de l'Institut de l'Élevage

<http://www.oecd.org/dataoecd/62/41/32040208.pdf>, site de l'OCDE

L'ACTUALITE DU CEMA

Cette rubrique, dont nous souhaitons qu'elle prenne de plus en plus de place, sera destinée :

- aux informations sur les rencontres, les visites, les journées, en bref l'ensemble des actions organisées par le CEMA ;
- à vos réactions sur les sujets qui vous semblent intéressants à développer.